

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 6

Rubrik: Mouvements syndical en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comptes furent admis à l'unanimité. L'indemnité de chômage fut élevée respectivement de fr. 3.— et 3.50 à fr. 3.50 et 4.—. Plusieurs propositions concernant les secours à allouer en cas de maladie furent renvoyées au comité central pour examen et rapport. Le comité central fut également chargé de présenter à la prochaine assemblée de délégués un projet, créant au sein de la fédération une caisse d'assurance contre les accidents pour indemniser les accidentés des deux premiers jours et du 20 % que la loi fédérale ne rembourse pas. Elle a adopté également une proposition de la section de Bâle, autorisant le comité central à prolonger le paiement du secours de chômage au delà de la durée statutaire et de faire couvrir les dépenses qui en résulteraient par une augmentation des cotisations, au cas où la pénurie de matières premières ou la cessation de la guerre provoqueraient un chômage prolongé.

En raison de la pénurie des logements à Berne et des difficultés qui en résultent, l'assemblée décide l'achat d'une maison pour y loger son bureau central. Une résolution favorable à l'initiative pour l'introduction d'un impôt direct fédéral fut votée à l'unanimité et un secours de 300 francs accordé aux grévistes métallurgistes de la fabrique Berna à Olten.

Berne fut confirmée comme section Vorort pour une nouvelle période administrative.

Ce congrès laissa la meilleure impression et donna une fois de plus la preuve que syndiqués suisses allemands et romands étaient bien faits pour s'entendre.

Les ouvriers sur bois étaient réunis à Berne et discutèrent avec animation sur le thème « Notre devoir dans les mouvements de salaire ». La discussion se termina par l'adoption d'une résolution, dont nous relevons les points suivants :

« Organisation intense de tous les métiers et ouvriers appartenant à l'industrie du bois et du bâtiment. Réunion de toutes les fédérations du bois et du bâtiment existantes en une puissante organisation unitaire. »

« Réalisation de la journée de huit heures par nos propres forces et conjointement avec l'ensemble de la classe ouvrière. »

Le siège de la section directrice fut maintenu à Zurich et une proposition de réunir le secrétariat romand avec le comité central repoussé.

Le congrès décida en outre d'élever les secours de chômage de fr. 2.50 à fr. 3.50.

Les tailleurs et tailleuses militaires réunis à Zurich décidèrent à l'unanimité de fusionner avec la *Fédération des tailleurs et tailleuses civils*, dès le 1^{er} juillet. C'est la situation précaire des ouvriers et ouvrières travaillant pour la Confédération qui déterminèrent les tailleurs et tailleuses militaires à s'unir à une fédération plus forte; par cette union, ils espèrent arriver plus facilement à une amélioration de leur sort.

Les ouvriers de la pierre décidèrent à Aarau la création d'une assurance complémentaire en cas d'accident avec une cotisation hebdomadaire de 30 centimes, au cas où l'entrée dans la caisse des arts et métiers de Zurich leur serait refusée. Pour augmenter la capacité de lutte de la fédération, elle décida une augmentation hebdomadaire de la cotisation de 10 centimes dès le 1^{er} juillet. En compensation, le secours de grève est élevé de fr. 2.10 à fr. 2.90, plus 40 centimes par enfant.

Les ouvriers du textile, à Zurich, furent occupés par la révision de leurs statuts qui prévoient une modification de leurs services de secours et l'institution d'un comité central étendu.

L'Union ouvrière des entreprises suisses de transport, en son congrès à Berne, les 11 et 12 mai, s'occupa en particulier de la révision de la loi fixant la durée du travail; à l'unanimité, les délégués déci-

dèrent de revendiquer la journée de huit heures. L'assemblée demanda également une amélioration de la loi fixant les traitements.

Les cotisations furent augmentées de fr. 1.60 par an.

La Fédération des employés de tramways (Suisse alémanique) qui siégèrent le même jour, également à Berne, décidèrent d'augmenter leurs cotisations. Ils nommèrent rédacteur de leur organe *Strassenbahner-Zeitung* en la personne du conseiller national Frei de Bâle, et la section de cette dernière ville fut confirmée comme Vorort pour une nouvelle période administrative.

Les assemblées de délégués du **personnel des locomotives** et les **aiguilleurs et gardes-voie** siégeaient à Olten, les premiers le 3 et le 4 et les seconds les 5 et 6 mai. Tous deux discutèrent spécialement la question des salaires et la durée du travail et se prononcèrent dans le sens arrêté par le cartel des employés fédéraux, soit une augmentation de l'allocation de renchérissement pour 1918. Les aiguilleurs et gardes-voie demandèrent une augmentation plus forte que celle prévue par le cartel; ils se mirent d'accord sur la somme de fr. 900.— plus fr. 100.— par enfant.

Le personnel des locomotives décida en outre le transfert de son comité central de Zurich à Berne.

Les deux organisations votèrent une augmentation des cotisations.

La **Société suisse des agents de train** avait son assemblée de délégués les 7 et 8 mai à Zurich et discuta vivement la question de la grève générale.

La révision de la loi sur les pensions et secours ainsi que celle sur la durée du travail furent demandées. Les allocations de renchérissement de la vie et suppléments de déplacements donnèrent l'occasion aux délégués d'exprimer leur vive indignation contre l'administration des C.F.F. Le comité central fut chargé de prendre toutes les mesures qu'il jugerait bon pour faire aboutir les revendications formulées et d'envisager même, si c'était nécessaire, la cessation du travail.

C'est ainsi que partout les organisations syndicales déploient une grande activité, et les membres n'hésitent pas, malgré les temps difficiles que nous vivons, à leur donner les moyens nécessaires pour leur permettre d'accomplir leur mission sociale.



Mouvement syndical en Suisse

Relieurs. Le nombre des membres s'augmenta en 1917 de 1087 à 1202. Les recettes totales chiffrent par fr. 58,254.— et les dépenses par fr. 67,373.—, accusant ainsi par suite des circonstances actuelles défavorables un déficit de fr. 9120.—. La caisse-maladie fut prise le plus à contribution; elle versa pour fr. 27,371.— de secours. Une grève à Fribourg coûta également beaucoup; la caisse de réserve versa en tout une somme de fr. 22,398.— en secours de grève. La fortune de la fédération ascende à fr. 68,579.—. La fédération engagea 25 mouvements dans 22 localités différentes, comprenant 154 maisons, avec 1314 participants, dont 873 syndiqués. La plupart des cas concernaient des mouvements de salaire; un tarif fut adopté dans sept endroits différents. Ces mouvements permirent d'obtenir une diminution des heures de travail allant de une à cinq heures par semaine et par membre et des augmentations de salaires au total de fr. 4358.— par semaine également; l'augmentation chiffre de fr. 2.— à 5.— par membre et par semaine et la moyenne de fr. 3.30.

Le comité central des patrons relieurs accepta une demande des ouvriers de transformer les allocations de renchérissement reçues jusqu'ici en augmentation défi-

nitive sur les salaires. Une augmentation générale de fr. 5.— par semaine fut accordée aux ouvriers et dorénavant, les revendications concernant les salaires seront discutées entre les comités centraux patronaux et ouvriers.

Ouvriers des communes et des Etats. Le rapport pour 1917 donne un aperçu réjouissant du développement de cette fédération. Après bien des luttes intestines, la centralisation votée en 1916 entra en vigueur et renforça l'organisation intérieure de la fédération. Le nombre des membres augmenta de 3825 à 5310; pas moins de 2005 adhésions nouvelles furent enregistrées cependant que 520 membres donnèrent leur démission. Quatre sections quittèrent la fédération. Les recettes totales, caisses de secours y comprises, atteignent fr. 27,480.11, les dépenses fr. 19,749.64. La fortune de la fédération s'élève à fr. 9355.70 et celles des sections à fr. 61,669.81. Le produit des cotisations statutaires donna fr. 20,158.— contre fr. 13,862.— en 1916. Les sections encaissèrent au total fr. 58,134. La caisse centrale encaissa donc environ le 35 % des recettes totales.

Personnel des locomotives. Le rapport de 1917 donne une énumération détaillée de l'activité de cette fédération, qui s'occupa principalement de revendications d'allocations de renchérissement. Des résultats acceptables furent enregistrés, mais, parfois, ils ne répondirent pas aux désirs exprimés. L'effectif de la société s'éleva de 2635 à 2647 membres. La fortune est de fr. 245,604.— contre fr. 247,868 en 1916, soit donc un déficit de fr. 2264.—. Les recettes pour cotisations atteignirent fr. 84,824.—. Aux dépenses figurent en premier lieu le payement pour secours au décès, fr. 25,500.—, la caisse-maladie pour fr. 7350.—. La publication du journal enregistre aux dépenses fr. 20,500.— et aux recettes fr. 8170.—, soit une différence de fr. 12,330.— versée par la caisse.

Ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques. Le rapport pour 1916 et 1917 signale un réjouissant accroissement de l'effectif de la fédération; de 923 membres, il en comprend maintenant 2569, qui se répartissent en 23 sections. La caisse fédérative et la caisse-maladie bouclent par un déficit, tandis que la caisse de chômage augmente sa fortune de fr. 11,700.—. La caisse de résistance boucle par un déficit de fr. 7142, ensuite de la grève d'Attisholz, qui la mit considérablement à contribution. Un tableau donne un aperçu sur les salaires payés dans cette profession. Les indications relevées comprennent celles de 1074 ouvriers et 574 ouvrières.

Les salaires moyens oscillent entre fr. 5.31 et fr. 7.52 chez les hommes et de fr. 2.96 à fr. 4.50 chez les femmes. Chez les hommes, c'est Berne et Lucerne qui payent les salaires les plus bas, tandis que chez les femmes c'est à Deisswil et Netstal qu'échoit ce triste privilège. Biberist enregistre les plus hauts salaires payés aux ouvriers comme aux ouvrières; ils le doivent à une excellente organisation syndicale. Les allocations de renchérissement ne sont pas comprises dans les salaires indiqués plus haut.

Ouvriers de la pierre. Le rapport du mois d'avril signale que le nombre des membres s'est accru de 296 nouvelles unités, ce qui porte le total des adhésions depuis le nouvel-an à 450 membres. Un grand nombre de mouvements furent engagés qui donnèrent de bons résultats.

Aiguilleurs et gardes-voie. Le rapport de 1917 rappelle que le dernier exercice marqua par l'adhésion de la fédération à l'Union syndicale suisse. La fédération appartient en outre au cartel des sociétés suisses d'employés de chemins de fer, à la Fédération suisse des

entreprises de transport, à la Coopérative de la maison de repos des employés de chemins de fer, à la Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération. La fédération s'occupa en particulier de mouvements de salaire, de diminution d'heures de travail, d'une amélioration du sort des gardes-barrières femmes et des aiguilleurs, ainsi que de la revision des dispositions relatives à l'avancement des employés.

Le service de protection en justice enregistra 30 demandes. Celui des secours 62 qui nécessitèrent une dépense de fr. 8200.—. La fédération compte 3721 membres qui payèrent en cotisation la somme de fr. 23,706.—. La fortune se monte à fr. 25,635.—.

Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. L'année 1917 fut particulièrement une période de lutte. Le fâcheux renchérissement eut pour conséquence, et cela partout, de provoquer les plus grands efforts pour compenser quelque peu la vie chère par des augmentations de salaire. Dans de nombreuses localités, une diminution des heures de travail fut en outre demandée. Les mouvements et conflits prirent une extension extraordinaire. Les chiffres déjà très hauts en 1916 ont doublé en 1917 et même triplé.

644 mouvements déclarés, comprenant 2384 établissements furent liquidés. Le nombre des ouvriers et ouvrières participant à ces mouvements fut de 115,655, dont 75,312 ou le 65 pour cent appartenaient à notre fédération. Le nombre des non-syndiqués qui bénéficièrent des avantages conquis par l'organisation est donc encore très important pour l'année 1917. La proportion s'est cependant améliorée, surtout vers la fin de l'année.

La somme totale des augmentations de salaire et des allocations de renchérissement obtenues est de fr. 403,767.— par semaine, ce qui fait le montant de fr. 3.60 par participant. Le montant de fr. 3.60 par ouvrier et par semaine n'est cependant qu'arithmétiquement juste. En réalité, le montant de l'augmentation est pour chaque ouvrier et ouvrière bien plus élevé. Nombreux furent ceux qui participèrent au cours de l'année à deux et trois mouvements. La meilleure preuve de cette assertion est que 75,312 ouvriers et ouvrières organisés prirent part aux mouvements, tandis que l'effectif moyen de nos membres n'est pour 1917 que de 48,945. Ce furent donc au moins 25,000 organisés et autant de non-syndiqués qui participèrent à plus d'un mouvement. Le montant total obtenu d'environ 11 millions de francs n'est de même qu'arithmétiquement exact. Réellement la somme totale des augmentations de salaire et allocations de renchérissement obtenues est bien plus élevée. Il est presque impossible aux organes de la fédération de constater, par des enquêtes, les sommes véritables.

De grands efforts furent faits pour l'obtention d'une diminution du temps de travail. 11,524 ouvriers et ouvrières obtinrent une diminution de la durée de travail hebdomadaire au total de 28,626 heures ou, calculé par tête, une réduction de 2½ heures. Le mouvement pour une diminution générale de la durée du temps de travail dans l'industrie des machines et métaux fut de même introduit dans le courant de l'année 1917; elle n'entra cependant en vigueur qu'au 1er avril 1918.

Ces mouvements entraînèrent la grève dans 62 cas; 4552 ouvriers participèrent à ces conflits. Le nombre des journées de travail perdues est de 53,675, il en résulte une perte de salaire de fr. 374,726.—; la caisse centrale paya en secours de grève la somme de fr. 306,741.—, les caisses locales fr. 86,441.—, donc une somme totale de fr. 393,182.—. 76 membres, occupés dans 23 établissements, furent victimes de représailles; ils perdirent 1285 journées de travail pour lesquelles ils perçurent fr. 7241.— en secours.